

Disposition d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final

Concernant l'ordonnance du SEFRI du 9 octobre 2019 sur la formation professionnelle initiale et le plan de formation du 9 octobre 2019

pour le

Champ professionnel de la facture d'instruments de musique avec certificat fédéral de capacité (CFC)

54215 Factrice d'instruments à vent CFC/Facteur d'instruments à vent CFC

54216 Factrice de pianos CFC/Facteur de pianos CFC

54217 Factrice d'orgues CFC/Facteur d'orgues CFC

54218 Factrice de tuyaux d'orgues CFC/Facteur de tuyaux d'orgues CFC

Publiées par la Communauté d'intérêt pour les facteurs d'instruments de musique CIFIM le 23 mars 2023

Table des matières

1	But et objectif	2
2	Bases légales	2
3	Vue d'ensemble de la procédure de qualification avec examen final	2
4	Détail par domaine de qualification	4
4.1	<i>Domaine de qualification « travail pratique prescrit » (TPP)</i>	4
5	Note d'expérience	19
6	Informations relatives à l'organisation	20
6.1	<i>Inscription à l'examen</i>	20
6.2	<i>Réussite de l'examen</i>	20
6.3	<i>Communication du résultat de l'examen</i>	20
6.4	<i>Empêchement en cas de maladie ou d'accident</i>	20
6.5	<i>Répétition d'un examen</i>	20
6.6	<i>Procédure/voie de recours</i>	20
6.7	<i>Archivage</i>	20
	Entrée en vigueur	21
	Annexe : Listes des supports	22

1 But et objectif

Les présentes dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification (PQ) avec examen final et ses annexes précisent les directives de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale et du plan de formation.

2 Bases légales

Les dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification dans la formation professionnelle initiale s'appuient sur les bases légales suivantes :

- La loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (LFPr ; RS 412.10), en particulier art. 33 à 41.
- L'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPR ; RS 412.101), en particulier art 30 à 35, 39 et 50.
- L'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241) en particulier art 6 à 14.
- L'ordonnance du SEFRI du 9 octobre 2019 sur la formation professionnelle initiale du domaine de la facture d'instruments de musique avec certificat fédéral de capacité (CFC). En particulier art 19-24, qui portent sur les procédures de qualification.
- Le plan de formation du 9 octobre 2019 relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale du domaine de la facture d'instruments de musique avec certificat fédéral de capacité (CFC).
- Le manuel pour les expertes et experts aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale - Conseils et instruments pour la pratique¹.

3 Vue d'ensemble de la procédure de qualification avec examen final

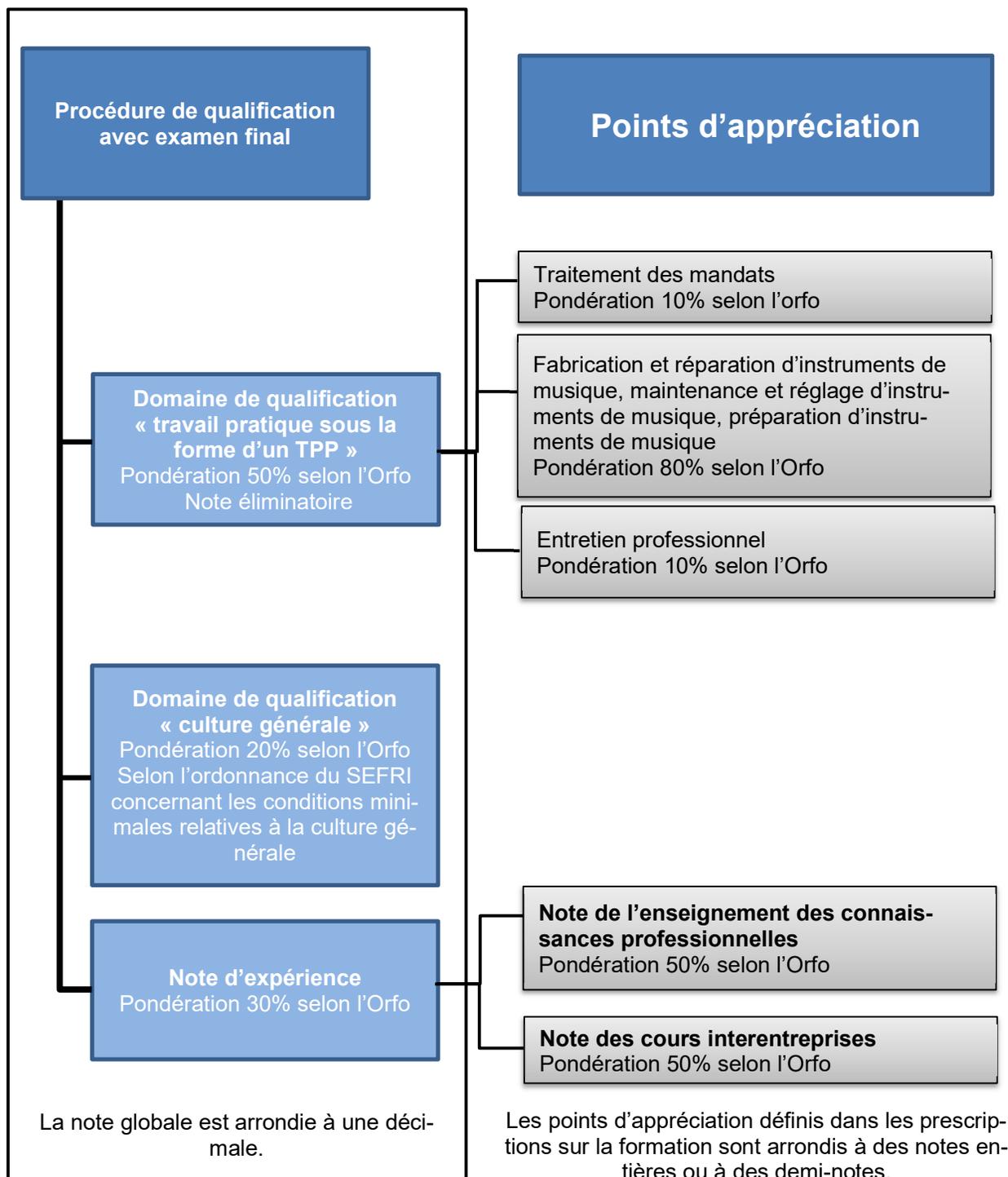
La procédure de qualification vise à vérifier si la personne en formation ou la personne candidate a acquis les compétences opérationnelles nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle définie.

Les schémas synoptiques ci-après présentent les domaines de qualification avec la forme de l'examen, la note d'expérience, les points d'appréciation, les pondérations respectives, les notes éliminatoires (notes minimales à obtenir) et les dispositions concernant l'arrondissement des notes conformément à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale.

Les feuilles de notes requises pour le calcul de la note d'expérience sont disponibles à l'adresse suivante : <http://qv.berufsbildung.ch> .

¹ Editeur : Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) en collaboration avec le Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO). Le manuel peut être téléchargé à l'adresse suivante : <https://www.iffp.swiss/informations-generales-pour-les-exp>

Vue d'ensemble des domaines de qualification, de la note d'expérience et de l'arrondissement des notes pour le travail pratique prescrit (TPP) :



Art. 34, al. 2 OFPr

Des notes autres que des demi-notes ne sont autorisées que pour les moyennes résultant des points d'appréciation fixés par les prescriptions sur la formation correspondantes. Ces moyennes ne sont pas arrondies au-delà de la première décimale.

4 Détail par domaine de qualification

4.1 Domaine de qualification « travail pratique prescrit » (TPP)

Dans le domaine de qualification « travail pratique », la personne en formation ou la personne candidate doit montrer qu'elle est à même d'exécuter correctement les tâches demandées et en fonction des besoins et de la situation.

Pour les quatre métiers, le TPP dure 24 heures et a lieu au centre BBZ d'Arenenberg. Seul l'examen des compétences opérationnelles « élaborer le matériau de base pour la fabrication de tuyaux d'orgues » (b1) et « fabriquer des pièces et accessoires pour tuyaux d'orgues » (b2) du point d'appréciation 2 des factrices de tuyaux d'orgues CFC/facteurs de tuyaux d'orgues CFC a lieu, pour des raisons d'organisation, dans une entreprise spécifiée préalablement dans un accord (cf. explications dans le point d'appréciation 2 des factrices/facteurs de tuyaux d'orgues CFC). Les domaines de compétences opérationnelles suivant sont évalués avec les pondérations suivantes :

Point d'appréciation	Domaine de compétences opérationnelles	Temps	Pondération
1	Traitement des mandats (entretien avec la clientèle)	30 min.	10%
2	Fabrication et réparation d'instruments de musique / Maintenance et réglage d'instruments de musique / Préparation d'instruments de musique	23 h	80%
3	Entretien professionnel	30 min.	10%

Les critères d'appréciation sont définis dans le procès-verbal d'examen. L'évaluation des critères se fait sous forme de points. Le total est converti en une note par point d'appréciation (note entière ou demi-note)².

² La formule pour la conversion des points en note est décrite dans le « Manuel pour expertes et experts aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale. Conseils et instruments pour la pratique », p. 27, à trouver sur : <https://www.iffp.swiss/informations-generales-pour-les-exp>

L'échelle des notes est définie de la manière suivante :

Point	Appréciation	Description	Exemple
4	très bien	<ul style="list-style-type: none"> • Remplit les exigences au-dessus de la moyenne requise • Le rapport entre les objectifs qualitatifs et quantitatifs est optimal et à un haut niveau 	presque sans défaut, presque parfait pour le niveau de formation plus rapide que le temps demandé, très efficient
3	bien	<ul style="list-style-type: none"> • Remplit bien les conditions requises • Faibles déficits d'ordre qualitatif ou quantitatif 	qualitativement très bien, rares manques un peu lent, peu d'efficience, le travail est entièrement terminé dans les temps
2	suffisant	<ul style="list-style-type: none"> • Remplit les conditions requises avec des déficits qualitatifs et/ou quantitatifs 	satisfaisant, quelques manques très lent, travail tout juste terminé dans les temps
1	insuffisant	<ul style="list-style-type: none"> • Travaillé, mais ne remplit pas les conditions requises. • Déficiants dans le domaine qualitatif et quantitatif 	des déficits importants, des insuffisances, des erreurs trop lent, travail non terminé dans les délais
0	non rendu	<ul style="list-style-type: none"> • Non travaillé, vide ou non rendu 	

Avec le TPP, les compétences professionnelles sont examinées sur la base de tâches données se rapprochant de la pratique. Les consignes sont basées sur les compétences opérationnelles et les objectifs évaluateurs de la formation en entreprise et des cours interentreprises ainsi que sur les compétences méthodologiques, personnelles et sociales d'après le plan de formation.

Factrice d'instrument à vent CFC / Facteurs d'instruments à vent CFC : Explications relatives aux points d'appréciation

Point d'appréciation 1 : Traitement des mandats (DCO a) – domaine spécifique FACTURE et REPARATION

Sous le point d'appréciation 1, deux mandats sont prévus :

Mandats	Compétences opérationnelles	Pondération	Durée
1 Entretien avec la clientèle	a1: Conseiller les clients et les clientes	70 %	30 Min.
2 Organisation du travail et de sa documentation	a2: Organiser la réalisation des mandats a3: Documenter les mandats réalisés et établir les rapports de travail	30 %	Durant le TPP

Mandat 1 : Entretien avec la clientèle

Dans le cadre d'un **jeu de rôle d'entretien avec la clientèle**, la compétence « conseiller le client ou la cliente » (a1) sera examinée. L'entretien avec la clientèle dure 30 minutes et se concentre sur les conseils de maintenance ou de réparation d'un instrument. Les alternatives comme l'achat, l'échange ou la location peuvent également être thématiques. Dans le cadre de l'entretien avec la clientèle, les personnes candidates reçoivent un instrument dont elles doivent évaluer l'état et estimer la maintenance ou les réparations. Pour terminer, les personnes candidates font une estimation des coûts et parlent des démarches à suivre avec le·a client·e. Durant l'entretien avec la clientèle, c'est les compétences opérationnelles suivantes qui seront examinées :

- Conseiller les clients et les clientes (a1) : Accueillir de manière appropriée et clarifier les besoins
- Conseiller les clients et les clientes (a1) : Faire une évaluation sommaire d'instruments
- Conseiller les clients et les clientes (a1) : Faire une évaluation des coûts
- Conseiller les clients et les clientes (a1) : Discuter avec la clientèle de l'évaluation des coûts et des démarches

Mandat 2 : Organisation du travail et de sa documentation

Les compétences opérationnelles « organiser la réalisation des mandats » (a2) et « documenter les mandats réalisés et établir les rapports de travail » (a3) seront examinés de la manière suivante :

- Organiser la réalisation des mandats (a2) : La personne candidate établit tout d'abord son plan par écrit en début d'examen (environ 10 minutes). En outre, l'experte ou l'expert observera et fera le procès-verbal de la mise en place du lieu de travail et de l'organisation pendant l'exécution des travaux pratiques selon des critères définis.
- Documenter les mandats réalisés et établir les rapports de travail (a3) : La personne candidate reçoit la tâche de documenter un travail spécifique provenant de la pratique (voir point d'appréciation 2). A cette fin, la personne candidate consigne en permanence par écrit les travaux effectués (rapport de travail donné). Le rapport de travail constitue la base de la discussion de l'entretien professionnel (voir point d'appréciation 3). Le rapport est jugé sur le contenu et non sur la forme.

Point d'appréciation 2 : Fabrication et réparation d'instruments de musique / Maintenance et réglage d'instruments de musique / Préparation d'instruments de musique (DCO b, c et d) – Domaine spécifique FACTURE (cuivre ou bois) :

Les personnes candidates exécuteront au total **deux mandats de nouvelle construction** et d'autres **petits travaux spécifiques** :

Mandats	Compétences opérationnelles	Pondération	Temps indicatif
1 Construction d'un instrument à vent	b1: Dessiner des pièces pour des instruments à vent et préparer leur fabrication b2: Fabriquer des pièces pour des instruments à vent b3: Monter des pièces fabriquées sur des instruments à vent b4: Traiter la surface des pièces pour des instruments à vent b5: Fabriquer en métal ou en bois des corps acoustiques d'instruments à vent et des parties de corps et les assembler b6: Monter des instruments à vent et régler leur mécanisme c2: Réviser et régler la mécanique d'instruments à vent c3: Nettoyer, polir et remplacer les pièces usées d'instruments à vent d1: Accorder et optimiser l'intonation des instruments à vent d2: Remettre des instruments à vent prêts à l'emploi aux clients	50%	10h
2 Fabrication d'un coude / d'un tube conique	b1: Dessiner des pièces pour des instruments à vent et préparer leur fabrication b2: Fabriquer des pièces pour des instruments à vent b4: Traiter la surface des pièces pour des instruments à vent b5: Fabriquer en métal ou en bois des corps acoustiques d'instruments à vent et des parties de corps et les assembler	25%	6 ½h
3 Effectuer des travaux spécifiques	b1: Dessiner des pièces pour des instruments à vent et préparer leur fabrication b2: Fabriquer des pièces pour des instruments à vent b7: Réparer les tuyaux, les coulisses, les pavillons et les corps d'instruments à vent c2: Réviser et régler la mécanique d'instruments à vent	25%	6 ½h

Mandat 1 : Construction d'un nouvel instrument à vent

Les personnes candidates construisent entièrement un nouvel instrument. Pour cela, les pavillons et pistons nécessaires seront préparés et apportés de l'entreprise. Les parties des instruments sont fabriquées et assemblées sur la base de croquis et de plans (donnés ou, en partie élaborés de manière autonome) pour les cuivres ou pour les bois. Les petites pièces sont retravaillées manuellement si nécessaire. Les tubes sont poncés et l'instrument entier est poli. Pendant le réglage de la mécanique l'instrument est simultanément intonné avec les techniques de contrôles adéquates.

Mandat 2 : Fabrication d'un coude / d'un tube conique

Les personnes candidates fabriquent en outre une pièce de rechange (coude conique/tube conique) pour un instrument. Pour cela, le tube est plié à la main dans la forme voulue. Sur l'extérieur du tuyau, si besoin des renforcements sont adaptés et soudés.

Mandat 3 : Effectuer des travaux spécifiques

De plus, les personnes candidates mènent d'après les instructions des petits travaux spécifiques, tels que :

- Fabrication de pièces déterminées d'un instrument à vent avec brasage tendre
- Fabrication de pièces déterminées d'un instrument à vent avec brasage fort
- Révision d'une valve rotative donnée et complète (mécanisme)
- Fabrication d'une partie donnée d'un instrument à vent par tournage avec support
- Fabrication d'une partie donnée d'un instrument à vent par tournage au burin à main

Point d'appréciation 2 : Fabrication et réparation d'instruments de musique / Maintenance et réglage d'instruments de musique / Préparation d'instruments de musique (DCO b, c et d) – domaine spécifique REPARATION

Les personnes candidates mènent au total **trois mandats de révision différents ainsi que des petits mandats de réparations spécifiques** :

Mandats	Compétences opérationnelles	Pondération	Temps indicatif
1 Révision totale de tout instrument à vent type bois	b3: Monter des pièces fabriquées sur des instruments à vent b4: Traiter la surface des pièces pour des instruments à vent b6: Monter des instruments à vent et régler leur mécanisme c2: Réviser et régler la mécanique d'instruments à vent c3: Nettoyer, polir et remplacer les pièces usées d'instruments à vent d1: Accorder et optimiser l'intonation des instruments à vent d2: Remettre des instruments à vent prêts à l'emploi aux clients	25%	11 ¼ h
2 Révision totale de la partie inférieure de la clarinette	b3: Monter des pièces fabriquées sur des instruments à vent b4: Traiter la surface des pièces pour des instruments à vent b6: Monter des instruments à vent et régler leur mécanisme c2: Réviser et régler la mécanique d'instruments à vent c3: Nettoyer, polir et remplacer les pièces usées d'instruments à vent d1: Accorder et optimiser l'intonation des instruments à vent d2: Remettre des instruments à vent prêts à l'emploi aux clients	25%	3 ½h
3 Révision globale d'un instrument à vent type cuivre avec pistons (service)	b4: Traiter la surface des pièces pour des instruments à vent b6: Monter des instruments à vent et régler leur mécanisme c2: Réviser et régler la mécanique d'instruments à vent c3: Nettoyer, polir et remplacer les pièces usées d'instruments à vent d1: Accorder et optimiser l'intonation des instruments à vent d2: Remettre des instruments à vent prêts à l'emploi aux clients	25%	3h
4 Effectuer des petits travaux de réparation	b1: Dessiner des pièces pour des instruments à vent et préparer leur fabrication b2 Fabriquer des pièces pour des instruments à vent b5: Fabriquer en métal ou en bois des corps acoustiques d'instruments à vent et des parties de corps et les assembler b7: Réparer les tuyaux, les coulisses, les pavillons et les corps d'instruments à vent	25%	5 ¼h

Mandats 1 & 2 : Révision totale de n'importe quel instrument à vent type bois et d'une partie d'une clarinette

Les personnes candidates effectuent une révision totale sur un instrument à vent type bois, qu'elles auront choisi par elles-mêmes (**mandat 1**) et une révision partielle sur une partie d'une clarinette (**mandat 2**). Avec cela, l'instrument est entièrement démonté, nettoyé et soigné. Les bruits parasites tels que, par exemple, les bruits des clés sont traités. Les parties défectueuses, tels que, par exemple, les tampons, les lièges, les vis sont changées ou corrigées (par exemple les cheminées). Tout est précisément réglé et testé. Pendant le réglage de la mécanique, l'instrument est simultanément intonné avec les techniques de contrôles adéquates.

Mandat 3 : Révision générale d'un instrument à vent type cuivre avec piston (service)

Les personnes candidates reçoivent un instrument prévu, sur lequel elles doivent effectuer un service. Elles évaluent l'instrument, déterminent le déroulement de la révision et mènent les travaux nécessaires tels que, par exemple, le réglage de pistons et de coulisses, le polissage de l'instrument et le changement des pièces d'usure en fonction des besoins qui ont été identifiés. Pendant le réglage de la mécanique, l'instrument est simultanément intonné avec les techniques de contrôles adéquates

Mandat 4 : Effectuer des petits travaux de réparation

De plus, les personnes candidates mènent d'après les instructions des petits travaux spécifiques, tels que :

- Réparation de pièces déterminées d'un instrument à vent avec brasage tendre
- Réparation de pièces déterminées d'un instrument à vent avec brasage fort
- Débosselage d'une pièce déterminée d'un instrument à vent
- Fabrication d'une partie donnée d'un instrument à vent par tournage au burin à main

Point d'appréciation 3 : Entretien professionnel – Domaine spécifique FACTURE et REPARATION

Mandat	Compétences opérationnelles	Durée
1 Entretien professionnel	Mise en relation de tous les domaines de compétences opérationnelles	30 min.

L'entretien professionnel englobe **tous les domaines de compétences opérationnelles** et dure 30 minutes. Sur la base de la documentation d'un mandat de travail spécifique (voir point d'appréciation 1), des instruments fabriqués ou réparés et des observations des expertes et experts chargés de l'examen, les processus de fabrication et de travail sont discutés et abordés. Ainsi, les thèmes suivants sont abordés et approfondis :

- Planification et organisation du mandat
- Réalisation technique du mandat
- Opérations techniques
- Recours aux matériaux, outils et machines

En fonction de la tâche à accomplir, un domaine peut être approfondi au cours de l'entretien professionnel. A choix, les objets suivants sont possibles :

- Esquisses et plans
- Construction et réparation
- Maintenance, réglage et préparation finale « prêt à jouer »

Factrice de pianos CFC/Facteur de pianos CFC :

Explications relatives aux points d'appréciation

Point d'appréciation 1 : Traitement des mandats (DCO a)

Sous le point d'appréciation 1, deux mandats sont prévus :

Mandats	Compétences opérationnelles	Pondération	Durée
1 Entretien avec la clientèle	a1: Conseiller les clients et les clientes	70 %	30 min.
2 Organisation du travail et de sa documentation	a2: Organiser la réalisation des mandats a3: Documenter les mandats réalisés et établir les rapports de travail	30 %	Durant le TPP

Mandat 1 : Entretien avec la clientèle

Dans le cadre d'un *jeu de rôle d'entretien avec la clientèle*, la compétence « conseiller le client ou la cliente » (a1) sera examinée. L'entretien avec la clientèle dure 30 minutes et se concentre sur les conseils de maintenance ou de réparation d'un instrument. Les alternatives comme l'achat, l'échange ou la location peuvent également être thématiques. Dans le cadre de l'entretien avec la clientèle, les personnes candidates reçoivent un instrument dont elles doivent évaluer l'état et estimer la maintenance ou les réparations. Pour terminer, les personnes candidates font une estimation des coûts et parlent des démarches à suivre avec le client-e. Durant l'entretien avec la clientèle, c'est les compétences opérationnelles suivantes qui seront examinées :

- Conseiller les clientes et les clients (a1) : accueillir de manière appropriée et clarifier les besoins
- Conseiller les clientes et les clients (a1) : Faire une évaluation sommaire d'instruments
- Conseiller les clientes et les clients (a1) : Faire une évaluation des coûts
- Conseiller les clientes et les clients (a1) : Discuter avec la clientèle de l'évaluation des coûts et des démarches

Mandat 2 : Organisation du travail et de sa documentation

Les compétences opérationnelles « organiser la réalisation des mandats » (a2) et « documenter les mandats réalisés et établir les rapports de travail » (a3) seront examinés de la manière suivante :

- Organiser la réalisation des mandats (a2): La personne candidate établit tout d'abord son plan par écrit en début d'examen (environ 10 minutes). En outre, l'experte ou l'expert observera et fera le procès-verbal de la mise en place du lieu de travail et de l'organisation pendant l'exécution des travaux pratiques selon des critères définis.
- Documenter les mandats réalisés et établir les rapports de travail (a3) : La personne candidate reçoit la tâche de documenter un travail spécifique provenant de la pratique (voir point d'appréciation 2). A cette fin, la personne candidate consigne en permanence par écrit les travaux effectués (rapport de travail donné). Le rapport de travail constitue la base de la discussion de l'entretien professionnel (voir point d'appréciation 3). Le rapport est jugé sur le contenu et non sur la forme.

Point d'appréciation 2 : Fabrication et réparation d'instruments de musique / Maintenance et réglage d'instruments de musique / Préparation d'instruments de musique (DCO b, c et d)

Les personnes candidates travaillent d'après les **trois mandats**. Les travaux sur le corps acoustique et sur le mécanisme musical seront menés sur un modèle. L'accordage et l'intonation se passent sur un piano droit qui se trouve sur place.

Mandats	Compétences opérationnelles	Pondération	Temps indicatif
1 Travaux sur le corps acoustique	b4: Réparer le corps acoustique des pianos droits et à queue b5: Monter en cordes le corps acoustique des pianos droits et à queue b6: Traiter la surface du meuble	30%	7h
2 Travaux sur le mécanisme musical	b1: Réparer ou changer des pièces de la mécanique b2: Réparer ou changer des pièces du clavier	30%	11h
3 Accorder et intoner des pianos droits et à queue et des parties de ceux-ci	c3: Accorder des pianos droits et à queue d1: Intoner des pianos droits et à queue d2: Évaluer les caractéristiques de jeu et de timbre des pianos droits et à queue d3: Préparer les pianos droits et à queue pour la livraison	40%	5h

Mandat 1 : Travaux sur le corps acoustique

Lors de la réparation du corps acoustique, les chevalets doivent souvent être réparés ou totalement remplacés. Les personnes candidates esquissent et construisent donc un chevalet d'après des instructions, qui doit être fabriqué selon elles.

En parallèle des réparations sur le corps acoustique, il est également souvent nécessaire de remplacer les cordes ou certaines d'entre elles. Les personnes candidates calculent et fabriquent donc des cordes basses selon les mesures données.

Les factrices et facteurs de pianos sont également souvent confrontés aux dégâts de meuble causé durant le transport. C'est pourquoi les personnes candidates doivent également mener une (ou quelques) réparations(s) de surface.

Mandat 2 : Travaux sur le mécanisme musical

Lors de réparations du mécanisme, les personnes candidates doivent, par exemple, remplacer des axes, des manches de marteaux, comme remplacer les feutres des mortaises ou un revêtement d'une touche, elles doivent également pouvoir poncer et donner une forme aux têtes de marteaux. Elles doivent aussi monter et régler une mécanique de piano droit d'après des cotes. A celle-ci les marteaux, manches et étouffoirs doivent être ajustés, positionnés et collés. De plus, le mécanisme doit être entièrement réglé selon les cotes de telle sorte que la mécanique fonctionne en soi (par elle-même) et soit également correcte par rapport aux mesures données. En outre, les personnes candidates doivent aussi régler la mécanique d'un piano à queue d'après les cotes.

Mandat 3 : Accorder et intoner des pianos droits et à queue et des parties de ceux-ci

Les personnes candidates accordent un instrument d'après les instructions (le diapason) et intonent une section (partie) d'un instrument dans lequel elles travaillent les têtes de marteaux. Par la suite, elles évaluent les caractéristiques de jeu et de son de l'instrument et procèdent à des ajustages fins. Enfin, elles procèdent à une inspection finale de l'instrument ou des parties de celui-ci.

Point d'appréciation 3 : Entretien professionnel

Mandat	Compétences opérationnelles	Durée
1 Entretien professionnel	Mise en relation de tous les domaines de compétences opérationnelles	30 min.

L'entretien professionnel englobe **tous les domaines de compétences opérationnelles** et dure 30 minutes. Sur la base de la documentation d'un mandat de travail spécifique (voir point d'appréciation 1), des instruments fabriqués ou réparés et des observations des expertes et experts chargés de l'examen, les processus de fabrication et de travail sont discutés et abordés. Ainsi, les thèmes suivants sont abordés et approfondis :

- Planification et organisation du mandat
- Réalisation technique du mandat
- Opérations techniques
- Recours aux matériaux, outils et machines

En fonction de la tâche à accomplir, un domaine peut être approfondi au cours de l'entretien professionnel. A choix, les objets suivants sont possibles :

- Esquisses et plans
- Construction et réparation
- Maintenance, réglage et préparation finale « prêt à jouer »

Factrice d'orgues CFC/Facteur d'orgues CFC

Explications relatives aux points d'appréciation

Point d'appréciation 1 : Traitement des mandats (DCO a)

Sous le point d'appréciation 1, deux mandats sont prévus :

Mandats	Compétences opérationnelles	Pondération	Durée
1 Entretien avec la clientèle	a1: Conseiller les clients et les clientes	70 %	30 min.
2 Organisation du travail et de sa documentation	a2: Organiser la réalisation des mandats a3: Documenter les mandats réalisés et établir les rapports de travail	30 %	Durant le TPP

Mandat 1 : Entretien avec la clientèle

Dans le cadre d'un jeu de rôle d'entretien avec la clientèle, la compétence « conseiller le client ou la cliente » (a1) sera examinée. L'entretien avec la clientèle dure 30 minutes et se concentre sur les conseils de maintenance ou de réparation d'un instrument. Les alternatives comme l'achat, l'échange ou la location peuvent également être thématiques. Dans le cadre de l'entretien avec la clientèle, les personnes candidates reçoivent un instrument dont elles doivent évaluer l'état et estimer la maintenance ou les réparations. Pour terminer, les personnes candidates font une estimation des coûts et parlent des démarches à suivre avec le·a client·e. Durant l'entretien avec la clientèle, c'est les compétences opérationnelles suivantes qui seront examinées :

- Conseiller les clientes et les clients (a1) : accueillir de manière appropriée et clarifier les besoins
- Conseiller les clientes et les clients (a1) : Faire une évaluation sommaire d'instruments
- Conseiller les clientes et les clients (a1) : Faire une évaluation des coûts
- Conseiller les clientes et les clients (a1) : Discuter avec la clientèle de l'évaluation des coûts et des démarches

Mandat 2 : Organisation du travail et de sa documentation

Les compétences opérationnelles « organiser la réalisation des mandats » (a2) et « documenter les mandats réalisés et établir les rapports de travail » (a3) seront examinés de la manière suivante :

- Organiser la réalisation des mandats (a2): La personne candidate établit tout d'abord son plan par écrit en début d'examen (environ 10 minutes). En outre, l'experte ou l'expert observera et fera le procès-verbal de la mise en place du lieu de travail et de l'organisation pendant l'exécution des travaux pratiques selon des critères définis.
- Documenter les mandats réalisés et établir les rapports de travail (a3) : La personne candidate reçoit la tâche de documenter un travail spécifique provenant de la pratique (voir point d'appréciation 2). A cette fin, la personne candidate consigne en permanence par écrit les travaux effectués (rapport de travail donné). Le rapport de travail constitue la base de la discussion de l'entretien professionnel (voir point d'appréciation 3). Le rapport est jugé sur le contenu et non sur la forme.

Point d'appréciation 2 : Fabrication et réparation d'instruments de musique / Maintenance et réglage d'instruments de musique / Préparation d'instruments de musique (DCO b, c et d)

Dans le cadre du point d'appréciation 2, les personnes candidates travaillent sur **cinq mandats** :

Mandats	Compétences opérationnelles	Pondération	Temps indicatif
1 Fabrication de pièces en bois et autres matériaux	b2: Fabriquer des pièces en bois pour des orgues b4: Fabriquer des pièces pour orgues dans d'autres matériaux d1 Harmoniser des orgues	30%	6 ¾h
2 Fabrication et réglage d'un modèle fonctionnel	b1: Planifier des orgues, esquisser et dessiner des pièces pour des orgues b2: Fabriquer des pièces en bois pour des orgues b4: Fabriquer des pièces pour orgues dans d'autres matériaux b5: Traiter la surface des pièces fabriquées pour des orgues b6: Assembler les composants d'orgues c4: Régler des orgues	30%	13h
3 Faire une soudure verticale et souder les joints	b8: Souder et réparer des tuyaux d'orgues	10%	¾h
4 Dépannage sur instrument	c2: Remédier aux dysfonctionnements des orgues	10%	½h
5 Pré-harmonisation de tuyaux à bouche et à anche et faire un tempérament et accordage sur le mannequin	d1: Harmoniser des orgues d2: Accorder des orgues	20%	2h

Mandat 1 : Fabrication de pièces en bois et autres matériaux

Dans le cadre de ce mandat, les personnes candidates fabriquent des parties importantes, comme par ex. le soufflet cunéiforme ou parallèle, les tuyaux ouverts ou bouchés et les coudes pour canaux ou tuyaux d'orgues. Pour cela, elles doivent utiliser et travailler les différents matériaux et différents bois. Les personnes candidates doivent également accorder les tuyaux d'orgues sur la base du ton de référence.

Mandat 2 : Fabrication et réglage d'un modèle fonctionnel

Les personnes candidates créent un modèle fonctionnel, à partir d'un plan donné et du matériel qui aura été apporté par elles-mêmes. Pour cela, elles interprètent les plans des vues et si nécessaire, elles adaptent les plans détaillés. Si nécessaire, des détails sont esquissés. Elles fabriquent ensuite les parties en bois ou en autres matériaux, traitent leurs surfaces et assemblent les composants. Pour finir, elles effectuent le travail de réglage sur le modèle fonctionnel.

Mandat 3 : Faire une soudure verticale et souder les joints

Les personnes candidates font un joint vertical sur une pièce d'essai et soudent le joint. Elles réparent également un tuyau d'orgues en étain.

Mandat 4 : Dépannage sur instrument

Une activité fréquente des factrices/facteurs d'orgues CFC est la réparation sur place des dysfonctionnements. Pendant la réparation, les personnes candidates s'occupent chacun de l'orgue défectueux, font l'expérience de l'instrument et reconnaissent également d'éventuels dysfonctionnements. L'entretien avec la clientèle a lieu ensuite.

Mandat 5 : Pré-harmonisation de tuyaux à bouche et à anche et faire un tempérament et accordage sur le mannequin

Les factrices/facteurs d'orgues CFC doivent être capables d'harmoniser, de tempérer et d'accorder des tuyaux et orgues. Dans cette idée, les personnes candidates doivent alors pré-harmoniser des tuyaux à bouche et à anche et également créer un tempérament sur une octave sur le mannequin.

Point d'appréciation 3 : Entretien professionnel

Mandat	Compétences opérationnelles	Durée
1 Entretien professionnel	Mise en relation de tous les domaines de compétences opérationnelles	30 min.

L'entretien professionnel englobe **tous les domaines de compétences opérationnelles** et dure 30 minutes. Sur la base de la documentation d'un mandat de travail spécifique (voir point d'appréciation 1), des instruments fabriqués ou réparés et des observations des expertes et experts chargés de l'examen, les processus de fabrication et de travail sont discutés et abordés. Ainsi, les thèmes suivants sont abordés et approfondis :

- Planification et organisation du mandat
- Réalisation technique du mandat
- Opérations techniques
- Recours aux matériaux, outils et machines

En fonction de la tâche à accomplir, un domaine peut être approfondi au cours de l'entretien professionnel. A choix, les objets suivants sont possibles :

- Esquisses et plans
- Construction et réparation
- Maintenance, réglage et préparation finale « prêt à jouer »

Factrice de tuyaux d'orgues CFC/Facteur de tuyaux d'orgues CFC :

Explications relatives aux points d'appréciation

Point d'appréciation 1 : Traitement des mandats (DCO a)

Sous le point d'appréciation 1, deux tâches sont prévues :

Mandat	Compétences opérationnelles	Pondération	Durée
1 Entretien avec la clientèle	a1: Conseiller les clients et les clientes	70 %	30 Min.
2 Organisation du travail et de sa documentation	a2: Organiser la réalisation des mandats a3: Documenter les mandats réalisés et établir les rapports de travail	30 %	Durant le TPP

Mandat 1 : Entretien avec la clientèle

Dans le cadre d'un *jeu de rôle d'entretien avec la clientèle*, la compétence « conseiller le client ou la cliente » (a1) sera examinée. L'entretien avec la clientèle dure 30 minutes et se concentre sur les conseils de maintenance ou de réparation d'un instrument. Les alternatives comme l'achat, l'échange ou la location peuvent également être thématiques. Dans le cadre de l'entretien avec la clientèle, les personnes candidates reçoivent un instrument dont elles doivent évaluer l'état et estimer la maintenance ou les réparations. Pour terminer, les personnes candidates font une estimation des coûts et parlent des démarches à suivre avec le client-e. Durant l'entretien avec la clientèle, c'est les compétences opérationnelles suivantes qui seront examinées :

- Conseiller les clients et les clientes (a1) : Accueillir de manière appropriée et clarifier les besoins
- Conseiller les clients et les clientes (a1) : Faire une évaluation sommaire d'instruments
- Conseiller les clients et les clientes (a1) : Faire une évaluation des coûts
- Conseiller les clients et les clientes (a1) : Discuter avec la clientèle de l'évaluation des coûts et des démarches

Mandat 2 : Organisation du travail et de sa documentation

Les compétences opérationnelles « organiser la réalisation des mandats » (a2) et « documenter les mandats réalisés et établir les rapports de travail » (a3) seront examinés de la manière suivante :

- Organiser la réalisation des mandats (a2): La personne candidate établit tout d'abord son plan par écrit en début d'examen (environ 10 minutes). En outre, l'experte ou l'expert observera et fera le procès-verbal de la mise en place du lieu de travail et de l'organisation pendant l'exécution des travaux pratiques selon des critères définis.
- Documenter les mandats réalisés et établir les rapports de travail (a3) : La personne candidate reçoit la tâche de documenter un travail spécifique provenant de la pratique (voir point d'appréciation 2). A cette fin, la personne candidate consigne en permanence par écrit les travaux effectués (rapport de travail donné). Le rapport de travail constitue la base de la discussion de l'entretien professionnel (voir point d'appréciation 3). Le rapport est jugé sur le contenu et non sur la forme.

Point d'appréciation 2 : Fabrication et réparation d'instruments de musique / Maintenance et réglage d'instruments de musique / Préparation d'instruments de musique (DCO b, c et d)

Dans le cadre du point d'appréciation 2, les personnes candidates travaillent sur **quatre mandats** :

Mandat	Compétences opérationnelles	Pondération	Temps indicatif	
1	Coulage, rabotage et découpe de matériaux de tuyaux d'orgues	b1: Elaborer le matériau de base pour la fabrication de tuyaux d'orgues b2: Fabriquer des pièces et accessoires pour tuyaux d'orgues	30%	6h
2	Fabrication des tuyaux à bouche et tuyaux à anche	b2: Fabriquer des pièces et accessoires pour tuyaux d'orgues b3: Fabriquer des tuyaux à bouche b4: Fabriquer des tuyaux à anches	50%	13 ½h
3	Réparation de tuyaux selon les indications	c1: Nettoyer des tuyaux d'orgues, évaluer et définir les travaux à faire c2: Remettre en état des tuyaux d'orgues ou intégrer de nouveaux tuyaux dans les registres existants	10%	2h
4	Pré-harmonisation des tuyaux à bouche et à anche	d1: Harmoniser et accorder les tuyaux à bouche (min. 2) d2: Harmoniser et accorder les tuyaux à anches (min. 1)	10%	1 ½h

Mandat 1 : Coulage, rabotage et découpe de matériaux de tuyaux d'orgues

En coulant et en travaillant les plaques selon les instructions, les personnes candidates produisent les matériaux de base nécessaire à la fabrication de tuyaux d'orgues. Elles découpent à partir des matériaux fabriqués selon les indications, des réalisations de tuyaux à bouche et tuyaux à anche ainsi que des accessoires de tuyaux d'orgues. Ce mandat est effectué dans le sens du TPP comme une **partie anticipée de l'examen** où toutes les personnes candidates sont invitées en même temps, **dans une entreprise adaptée à ces travaux** et sous la supervision des expertes et experts responsables d'examen.

Mandat 2 : Fabrication des tuyaux à bouche et tuyaux à anche

L'activité principale des factrices/facteurs de tuyaux d'orgues CFC est la production de tuyaux d'orgues à bouche et à anche. Les personnes candidates fabriquent donc une série de petits tuyaux, flûte(s) à cheminée, tuyau(x) de façade, comme un (des) tuyau(x) d'anche. Dans certains cas, elles préparent à l'avance en entreprise des pièces uniques selon les indications.

Mandat 3 : Réparation de tuyaux selon les indications

Les personnes candidates reçoivent un tuyau d'orgues endommagé et doivent selon des indications le réparer et le remettre en état. Dans un premier temps, elles évaluent l'état, identifient les dommages et les défauts et effectuent ensuite les travaux de réparation nécessaires (par ex. réparations, remplacement ou ajout de parties de tuyaux d'orgues, travail de la surface ou nettoyage).

Mandat 4 : Pré-harmonisation des tuyaux à bouche et à anche

Les personnes candidates harmonisent deux tuyaux à bouche et un tuyau à anche.

Point d'appréciation 3 : Entretien professionnel

Mandat	Compétences opérationnelles	Durée
1 Entretien professionnel	Mise en relation de tous les domaines de compétences opérationnelles	30 min.

L'entretien professionnel englobe **tous les domaines de compétences opérationnelles** et dure 30 minutes. Sur la base de la documentation d'un mandat de travail spécifique (voir point d'appréciation 1), des instruments fabriqués ou réparés et des observations des expertes et experts chargés de l'examen, les processus de fabrication et de travail sont discutés et abordés. Ainsi, les thèmes suivants sont abordés et approfondis :

- Planification et organisation du mandat
- Réalisation technique du mandat
- Opérations techniques
- Recours aux matériaux, outils et machines

En fonction de la tâche à accomplir, un domaine peut être approfondi au cours de l'entretien professionnel. A choix, les objets suivants sont possibles :

- Esquisses et plans
- Construction et réparation
- Maintenance, réglage et préparation finale « prêt à jouer »

5 Note d'expérience

La note d'expérience est définie dans l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale. La feuille de notes requise pour le calcul de la note d'expérience est disponible à l'adresse suivante : <http://qv.berufsbildung.ch>. La note d'expérience est la moyenne, arrondie à une décimale, des notes suivantes, avec la pondération ci-dessous :

Point d'appréciation		Pondération
1	Note de l'enseignement des branches professionnelles	50%
2	Note des cours interentreprises	50%

Point d'appréciation 1 : Note de l'enseignement des branches professionnelles

Chaque semestre, 3-4 évaluations des thèmes d'apprentissage enseignés sont incluses dans la note semestrielle pour l'enseignement des branches professionnelles. Ces évaluations ont une pondération simple.

A ceci, à la fin de chaque semestre du 2ème au 7ème, a lieu un examen semestriel standardisé portant sur les thèmes d'apprentissage et les objectifs de performance correspondant au semestre. Ce dernier est doublement pondéré.

Point d'appréciation 2 : Note des cours interentreprises (CIE)

Conformément aux articles 18 et 22, paragraphe 5 de l'ordonnance sur la formation, seuls les CIE spécifiques à la profession sont notés et sont inclus dans le calcul de la note des cours interentreprises.

Les cours interentreprises CIE interprofessionnels ne sont pas notés et ne comptent pas pour la note des cours interentreprises (CIE).

6 Informations relatives à l'organisation

6.1 Inscription à l'examen

L'inscription se fait par l'intermédiaire de l'autorité cantonale.

6.2 Réussite de l'examen

Les conditions de réussite sont définies dans l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale.

6.3 Communication du résultat de l'examen

La communication du résultat de l'examen est régie par les dispositions cantonales.

6.4 Empêchement en cas de maladie ou d'accident

La procédure en cas d'empêchement de participer à la procédure de qualification pour cause de maladie ou d'accident est régie par les dispositions cantonales.

6.5 Répétition d'un examen

Les dispositions concernant les répétitions sont définies dans l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale.

6.6 Procédure/voie de recours

La procédure de recours est régie par le droit cantonal.

6.7 Archivage

La conservation des documents d'examen est régie par les législations cantonales. Les produits fabriqués dans le cadre du TPI (travail pratique individuel) sont la propriété de l'entreprise formatrice.

Entrée en vigueur

Les présentes dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final pour le champ professionnel de la facture d'instruments de musique avec certificat fédéral de capacité (CFC) - remplacent la version du 15 juin 2020 - entrent en vigueur le 23 mars 2023 et sont valables jusqu'à leur révocation.

Berne, le 23 mars 2023

CIFIM

Le président



Matthias Aebischer

La secrétaire générale



Eliane Spycher

La Commission suisse pour le développement de la profession et la qualité a décidé le 9 mai 2022 d'adapter l'échelle d'évaluation (page 5).

Annexe : Listes des supports

Documents	Source
Procès-verbal d'examen VPA [<i>Verband der Personal- und Ausbildungsfachleute</i>]	CIFIM
Feuille de notes pour la procédure de qualification <ul style="list-style-type: none"> - Factrice/Facteur d'instruments à vent CFC - Factrice/Facteur de pianos CFC - Factrice/Facteur d'orgues CFC - Factrice/Facteur de tuyaux d'orgues CFC 	Modèle SDBB CSFO http://qv.berufsbildung.ch
Feuille de notes pour le calcul de la note d'expérience <ul style="list-style-type: none"> - Feuille de notes de l'école professionnelle - Feuille de notes des cours interentreprises 	Modèle SDBB CSFO http://qv.berufsbildung.ch